

**PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 27 JUIN 2023**

**PERSONNEL :**

**1 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation, pour effectuer les missions d'aide à la préparation et animation des activités suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> juillet au 28 juillet 2023

**2 CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'aide à la préparation, l'animation de l'espace jeunesse les mercredis pendant la période scolaire et les activités mises en place par le centre de loisirs hors période scolaire suite à l'accroissement temporaire d'activités d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15h30 par semaine annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

**INFORMATIONS DIVERSES**

- **Chicanes**

Mise en place prochainement. Envoi du projet de sécurité routière envisagé dans le bourg de Dollon avec plans d'implantation des chicanes pour avis d'autorisation à la direction des routes.

- **Présentation adressage La Poste**

Vidéoprotection du projet d'adressage faite par Madame BOIRON. Explication très claire de l'adressage proposé suite au travail réalisé en commun avec monsieur CORBIN et mesdames EXTRA et LAMBERT.

- **Restriction d'eau**

Monsieur le maire informe qu'il interviendra auprès des particuliers lorsqu'il constatera l'utilisation du karcher pour nettoyage façade, terrasse en période d'arrêté préfectorale (sécheresse)